

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Le présent plan d'actions est notamment construit au regard des résultats cartographiques, en prenant en compte les objectifs majeurs suivants tels que définis par la Directive Européenne :

- Identification des secteurs à enjeux et réduction du bruit dans ces zones ;
- Anticipation de l'évolution du territoire / concertation ;
- Identification et préservation des zones calmes.

Liens utiles

[Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Oise](#)